

ÉVALUATION DU PROJET DU COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 10/05/2022



Au nom du comité d'experts¹ :

Jean-Michel Roquejoffre, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Michel Roquejoffre, Université Toulouse III - Paul Sabatier

Expert(e)s : M. Frank Boury, Angers Université
Mme Myriam Duban, Université de Lorraine
Mme Maider Estecahandy, ALSTOM, Séméac Tarbes
Mme Hélène Gérard, Sorbonne Université
M. Philippe Jansen, Université Nice Sophia Antipolis
M. Djimédo Kondo, Sorbonne Université
M. Serge Potier, Université de Strasbourg

Conseillers scientifiques représentant du Hcéres :

M. Bernard Sablonnière
Mme Jacqueline Vauzeilles

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN MARS 2021

PRÉSENTATION DU COLLÈGE DOCTORAL

L'Université de Lyon (UdL) est une communauté d'universités et d'établissements (ComUE) d'enseignement supérieur sur les sites de Lyon et Saint-Étienne, comportant 12 établissements membres et 25 établissements associés. Le collège doctoral de l'UdL en coordonne la formation doctorale.

Le doctorat de l'UdL est délivré par neuf établissements opérateurs : Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon III, Université Jean Monnet Saint-Étienne (UJM), École centrale de Lyon, École des mines de Saint-Etienne, École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), École normale supérieure (ENS) de Lyon et Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon. Il est d'emblée à signaler que ce paysage institutionnel a connu des bouleversements importants. En effet, le site bénéficiait d'une Initiative d'Excellence (Idex), nommée IDEXLYON. Le plan de marche de celle-ci prévoyait que quatre établissements (Université Claude Bernard Lyon 1, Université Jean Moulin Lyon III, UJM et ENS Lyon) fusionnent, à horizon 2021, au sein d'une université cible. Cette initiative a été arrêtée de façon définitive en octobre 2020. Le doctorat, qui était jusque-là délivré par l'UdL, est dans la nouvelle configuration délivré par les établissements membres ou associés. Une conséquence importante est la perte de financements dédiés au doctorat.

Le projet de collège doctoral s'inscrit donc dans ce nouveau cadre. Il s'appuie sur 17 écoles doctorales (ED) couvrant tous les champs disciplinaires. Ces dernières se répartissent en trois grandes thématiques : sciences exactes (SE), sciences humaines et sociales (SHS), sciences de la vie (SV). Le collège doctoral gère plus de 5 000 doctorants, avec un potentiel d'encadrement d'environ 6 800 enseignants-chercheurs. Un peu moins de 1 000 thèses sont soutenues chaque année, donnant lieu à la délivrance du doctorat de l'UdL.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR DOMAINE

Positionnement institutionnel du collège

Le texte suivant a été adopté par les chefs d'établissement le 15 mars 2021: « Les établissements membres et associés de l'Université de Lyon impliqués dans le doctorat souhaitent conserver la dynamique commune autour du doctorat. Les discussions en cours sur la structuration du site après l'arrêt de la labellisation Idex ainsi que le travail engagé sur les futures orientations stratégiques dans le cadre des nouvelles opportunités (PIA4) ne permettent pas, à ce jour, de finaliser une position commune quant à l'intitulé du doctorat ainsi qu'à la coordination des écoles doctorales du site. Les attributions actuelles déléguées au collège doctoral (formations transversales des doctorants, promotion du doctorat auprès des milieux socio-économiques, actions en faveur de l'insertion professionnelle des docteurs) devront être précisées en fonction des éléments stratégiques et des financements disponibles. »

Le collège doctoral est l'instance où se fait le lien avec les ED et où sont prises toutes les décisions justifiant une mutualisation des pratiques ou des moyens, comme par exemple les formations transversales, ou, de façon plus spécifique à ce site, celles relatives à la gestion des moyens financiers affectés aux ED, ou encore des questions plus politiques comme le règlement intérieur. L'arrêt de l'Idex et le retour de la délivrance du doctorat aux établissements rendent encore plus saillants deux problèmes relevés par le comité d'évaluation du bilan, à savoir la divergence des politiques doctorales (incompatible avec un doctorat de site) et l'avenir même du collège doctoral. Il est d'ailleurs symptomatique que le texte ci-dessus ne précise pas plus les contours de la mission du collège doctoral, et des moyens qui lui sont attribués.

Compétences et activités du collège doctoral

Elles sont essentiellement de trois ordres : déclinaison de la politique doctorale du site sur les actions mutualisées, coordination de la formation transverse et promotion du doctorat.

Déclinaison de la politique doctorale du site : Les objectifs du collège doctoral étaient d'offrir à chaque doctorant, quel que soit son domaine de recherche ou quel que soit son établissement d'inscription, la même

qualité de service de la première inscription jusqu'à la soutenance. L'abandon du diplôme de l'UdL au profit d'un diplôme délivré par les établissements rend difficilement tenable cet objectif, d'autant que d'importantes disparités subsistaient dans le précédent contrat, notamment en matière de recrutement des doctorats, de financement des thèses et de règles de soutenance. Le collège doctoral affiche toutefois, dans son projet, l'ambition de coordonner les politiques des ED avant, pendant et après la thèse pour augmenter la qualité du diplôme, ce qui passe notamment par une plus grande exigence dans les recrutements, des règles minimales de financement des thèses et l'accompagnement à la réflexion post-thèse. L'amélioration de l'outil commun de gestion des doctorants (SIGED), crucial pour les doctorants, les établissements et les ED, ne semble pas mentionnée dans le projet.

Formations mutualisées : Une première question concerne l'évolution du catalogue, en l'absence du financement Idex. Le texte de mars 2021 n'a en ce sens rien de rassurant sur ce point. Les autres questions soulevées dans le rapport d'évaluation du bilan, à savoir la formation à l'éthique ou l'adaptation de certaines formations transverses à des spécificités disciplinaires ne sont pas abordées dans le projet.

Parcours professionnel post-thèse et promotion du doctorat : Dans cette rubrique, le dynamisme et l'originalité du Collège doctoral sont un point fort. Le rapport semble indiquer une évolution importante des réponses aux besoins du milieu socio-économique, ainsi qu'une intensification des actions. Il est là encore à espérer que les moyens affectés au Collège doctoral seront à la hauteur des ambitions.

Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

La principale marge de progression relevée par le comité d'évaluation du bilan concernait l'association des ED aux processus de décision, certaines pouvant se sentir dessaisies des aspects formation, poursuite de carrière, et suivi. Le projet ne mentionne pas de pistes d'amélioration et la nouvelle configuration institutionnelle peut ne pas être favorable à des avancées dans ce sens.

La mise en œuvre des décisions du collège doctoral est assurée par le Service des études doctorales, pour lequel l'UdL finance 13,5 équivalents temps plein (ETP). Les moyens attribués dans la nouvelle configuration ne sont pas stabilisés et le texte de mars 2021 ne dissipe en rien ce flou. Les établissements devraient en tous les cas s'attacher à préserver les acquis du précédent contrat, spécialement en matière de poursuite de carrière post-thèse et de promotion du doctorat.

APPRÉCIATION GLOBALE

Ce collège doctoral important, qui s'était donné comme tâche non seulement les missions transverses (formations extra-scientifiques, international, promotion du doctorat dans le secteur socio-économique) mais aussi la définition d'une politique doctorale commune, voit son fonctionnement, voire même son devenir, mis en cause par les importants bouleversements institutionnels précités : arrêt de l'Initiative d'Excellence IDEXLYON et perte des financements afférents, transfert du doctorat de l'Université de Lyon vers les établissements. L'objectif d'une politique doctorale commune semble, malgré certaines ambitions en matière de coordination des politiques doctorales, difficilement atteignable. En ce qui concerne la première tâche, le collège faisait preuve d'un dynamisme tout particulier en matière de poursuite de carrière des docteurs dans le secteur socio-économique. L'évolution institutionnelle est susceptible de remettre en cause ces acquis alors qu'ils sont importants. Il est nécessaire de les préserver autant que faire se peut dans la nouvelle configuration.

Points forts

- Acquis importants en matière de promotion du doctorat et de poursuite de carrière post-thèse.
- Existence d'une offre de formations transversales efficiente.

Points faibles

- Coup d'arrêt à une politique doctorale commune suite aux bouleversements institutionnels.
- Perte probable de financements importants.
- Pas de présentation d'alternatives pour poursuivre les missions communes : formations transversales des doctorants, promotion du doctorat auprès des milieux socio-économiques, actions en faveur de la poursuite de carrière des docteurs.
- Mise en difficulté des écoles doctorales pour lesquelles le lien avec le collège doctoral est un point fort.

RECOMMANDATIONS

Les établissements devraient très sérieusement s'interroger sur le périmètre d'action du collège doctoral, quitte à réduire les ambitions de ses missions. Ceci doit se faire en concertation avec le collège doctoral et les écoles doctorales. Les acquis en matière de promotion du doctorat doivent être pérennisés en toute priorité.

Observations de l'établissement

Lyon, le 9 mai 2022

Université de Lyon
92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
Universite-lyon.fr

Monsieur Frank DEBOUCK,
Président de la ComUE «Université de Lyon»

À

Monsieur Thierry COULHON
Président du HCERES

Objet : Observations sur le rapport relatif au projet du Collège Doctoral

La ComUE Université de Lyon tient à remercier le HCERES et l'ensemble des membres du comité d'experts qui ont procédé à l'évaluation du Doctorat de l'Université et son Collège Doctoral.

Que ce soit lors de l'analyse du bilan du Collège Doctoral, ou celui de l'établissement ComUE Université de Lyon, la politique doctorale menée depuis 2008 a été retenue comme un des points forts du site Lyon St Etienne, en relevant en particulier les acquis en matière de promotion du doctorat auprès du monde socio-économique et le dynamisme des actions en faveur des poursuites de carrières post-thèse.

A l'occasion de la nouvelle campagne d'accréditation, la transformation institutionnelle du doctorat montre un fort décalage entre les recommandations du HCERES en matière de formation (ou politique) doctorale et les orientations qui se dessinent dans l'évolution actuelle du site.

Dans le cadre du projet de site, les établissements habilités à délivrer le doctorat et la ComUE doivent s'interroger sur le périmètre d'action du collège doctoral afin de redéfinir leurs ambitions pour le Doctorat.



Frank DEBOUCK
Président de l'Université de Lyon

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

